

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 82 (1974)

Artikel: Aspects de l'exploitation laitière à Genève et au Pays de Vaud au XVIIe siècle
Autor: Radeff, Anne
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-62343>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Aspects de l'exploitation laitière à Genève et au Pays de Vaud au XVII^e siècle

ANNE RADEFF

De nombreux auteurs ont noté dans le Jura vaudois la présence de fromagers venus des Alpes et ont présumé qu'ils y avaient introduit la fabrication du gruyère vers le milieu du XVII^e siècle ¹. Pour la première fois, des actes notariés de Genève confirment cette hypothèse et la font reculer dans le passé: en 1613, un marchand de fromages commande à Louis Mange de Rougemont (Pays-d'Enhaut, l'ancienne Haute-Gruyère), demeurant à Rolle, 60 fromages « enfro-magés à la façon de Gruyère » ²; en 1644 et 1648 des bourgeois genevois demandent à des fruitiers de Rougemont de leur fabriquer du fromage « façon de Gruyère » ³.

Le rôle joué par les émigrés du Pays-d'Enhaut dans l'économie agricole dépasse le cadre du Jura vaudois: ils ont aussi introduit la technique de fabrication du fromage à partir de lait caillé dans le Jura neuchâtelois, bernois, en Franche-Comté et même dans l'Emmental ⁴.

¹ Entre autres auteurs: WALTER BODMER et ROLAND RUFFIEUX, *Histoire du gruyère*, Fribourg 1972, p. 25-28, 40-41, 67, 123, 125, 134. A la page 57, Bodmer cite un marchand de fromage de gruyère reçu bourgeois de Genève en 1488 déjà. PAUL HUGGER, *La fromagerie d'alpage dans le Jura vaudois*, Société suisse des traditions populaires, série « Vieux métiers », fasc. 26 a, Bâle 1971, p. 3-4. AUGUSTE FIGUET, *La commune du Chenit de 1646 à 1701*, Le Sentier 1952, p. 78, 88-89, 129, 235.

² Archives d'Etat de Genève (abrégé AEG), notaire Antoine Saultier, vol. 4 f^o 299.

³ AEG, notaire Jean Comparet, vol. 8 f^o 79 et vol. 12 f^o 42.

⁴ SUZANNE DAVEAU, *Les régions frontalières de la montagne jurassienne, Etude de géographie humaine*. Trévoux 1959, p. 164 et 255 (*Institut des études rhodaniennes de l'Univ. de Lyon. Mém. et documents*, 14). WILLIAM PIERREHUMBERT, *Une fruitière du Haut Jura il y a 300 ans*, paru dans *Actes de la société jurassienne d'émulation*, 1926, p. 235-236. RUDOLF RAMSEYER-HUGI, *Das altbernische Küherwesen*. Diss. phil. Bern, Berne 1961, p. 33. Pour la fabrication du fromage de Gruyère, voir entre autres JEAN-PIERRE CHUARD, *Notes sur la fabrication du fromage de Gruyère*, paru dans *Annales fribourgeoises* 1968, p. 155-164 et P. HUGGER, *op. cit.*

Au cours de consultations des archives notariales de Genève et Lausanne pour d'autres recherches, j'ai alors relevé systématiquement leurs noms (environ 200 au XVII^e et au début du XVIII^e siècle).

L'amodiation de vaches

Au-delà de l'influence technique des Préalpes sur la fabrication du fromage dans le Jura vaudois, les actes apportent une vue nouvelle sur le problème de l'exploitation des troupeaux: la majorité d'entre eux concerne en effet des amodiations de bétail. L'*amodiateur* loue un certain nombre de vaches pour les mener dans un pâturage de montagne, généralement du premier mai au 9 octobre (Saint-Denis); malgré le climat plus froid du XVII^e siècle, l'estivage est plus long que de nos jours, où il dure du début de juin à la fin de septembre ¹. L'*amodiataire* — ou propriétaire — reçoit un prix de location par vache, fixé au moment de la signature du contrat.

Le principe est donc très différent de celui de la *commande*, couramment pratiquée à l'époque mais presque jamais par les fruitiers du Pays-d'Enhaut ². La commande, qui porte sur un troupeau de moutons ou sur quelques têtes de gros bétail, est faite à *moitié-gain* ³. Elle s'inscrit dans la ligne du métayage et du contrat de « vignolage » à mi-fruit, tandis que l'amodiation serait comparable au fermage. On a l'impression d'une superposition de deux conceptions juridiques et de deux systèmes économiques: la pratique du partage du croît pour le bétail est universelle et se rencontre sur tout le pourtour de la Méditerranée; pourrait-on parler de droit romain, alors que l'amodiation relèverait de coutumes locales? L'usage de ce terme en effet ne dépasse pas la Suisse romande, le nord de la Savoie, la Bourgogne et la Franche-Comté; on trouve également des amodiations en Emmental ⁴.

¹ EMMANUEL LE ROY LADURIE, *Histoire du climat depuis l'an mil*, Paris 1967, et RENÉ MEYLAN, *La Vallée de Joux, Les conditions de vie dans un haut bassin fermé du Jura*, Neuchâtel 1929, p. 104.

² Une exception: Archives cantonales vaudoises (abrégé ACV), Dg 9/2, 3 mars 1669.

³ ACV, Bf 5, p. 89-91.

⁴ *Glossaire des patois de la Suisse romande*, article « amodier ». R. RAMSEYER-HUGI, *op. cit.*, p. 24.

Le bénéfice de l'amodiateur et le taux d'amodiation

Issue d'une attitude plus évoluée que la commande ou le métayage, l'amodiation s'effectue à un taux qui dépend de l'offre et de la demande. Les prix relevés à Lausanne et dans le Jura vaudois oscillent autour de 30 florins de location par vache, tout compris (paiement en espèces et en nature). Comme une vache vaut à la même époque entre 70 et 110 florins au Jura vaudois ¹, l'amodiateur paie une location égale au tiers de la valeur du bien amodié.

Pour évaluer son bénéfice, il faut calculer le rendement laitier d'une vache pendant la saison d'« été », d'environ 150 jours, et en soustraire la location de la vache et du pâquier (surface de pâturage nécessaire à la nourriture d'une bête pendant une saison).

Le gain. Quel est le rendement laitier d'une vache? Dans les *Mémoires de la Société économique de Berne*, le pasteur Jean-Jacques Dick l'évalue à la fin du XVIII^e siècle à environ 2700 livres, soit 1350 litres, pendant la saison d'été ². En comptant une lactation moins abondante en hiver qu'en été, on obtient une production d'à peu près 2000 litres par an ³. Cela permet d'évaluer le poids d'une vache: à raison d'un kg. pour 5 litres ⁴, il serait d'environ 400 kg. Le rendement laitier donné par Dick est cependant très élevé, et nous travaillons un siècle plus tôt: on peut le diminuer d'environ un tiers pour les moins bonnes laitières, qui pèseraient alors 270 kg. Le poids est plausible (à la fin du XIX^e siècle, une vache pèse environ 500 kg.). Nous ferons donc un calcul en fourchette: rendement maximum et rendement nettement plus faible en enlevant un tiers aux chiffres donnés par Dick.

¹ Prix en florins de Vaud, chaque florin valant 12 sols et chaque sol 12 deniers. ACV, Dn 126/1, p. 252, 18 juillet 1722; Dh 8, 26 mai 1690; Dh 8, 29 janvier 1691; Dh 10/2, 20 octobre 1692; Dh 8, 10 juin 1728; Dn 55/3, 17 mai 1679. A. PIGUET, *op. cit.*, p. 233. PAUL AEBISCHER, *Noms de vaches d'après un inventaire de 1648 provenant de la région de Nyon*, dans *Archives suisses des traditions populaires* 30 (1930), p. 183-187.

² JEAN-JACQUES DICK, *Mémoire sur l'économie des Alpes*, paru dans *Mémoires de la Société économique de Berne* 1771/1 p. 111-112. La livre vaut 489 grammes.

³ GEORGES-ANDRÉ CHEVALLAZ, *Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'ancien régime*, Lausanne 1949, p. 78 (*Bibl. hist. vaud.*, 9).

⁴ *Recensement fédéral du bétail de 1901* p. 29-30. Mademoiselle Anne-Marie Piuz, dans un article inédit qu'elle a eu la grande amabilité de nous communiquer (La consommation de viande à Genève au XVIII^e siècle) donne des poids moyens de vaches proches de notre « fourchette » et de ceux que donne M. Georges Nicolas-Obadia dans l'*Atlas statistique agricole vaudois* (à paraître), commentaire 5, graphique 5.13. L'étude de synthèse que prépare M. Nicolas-Obadia sur *L'espace agricole vaudois* depuis la préhistoire présentera une vue d'ensemble sur les problèmes agricoles du canton.

Ce même auteur estime qu'il faut 14 livres de lait pour faire une livre de fromage et 27 livres de lait pour une livre de beurre. Le paiement en nature de l'amodiation comprend environ $\frac{1}{4}$ de beurre pour $\frac{3}{4}$ de fromage. Si la production totale atteint la même proportion (peut-être cependant le fruitier fabrique-t-il moins de beurre et plus de fromage, combinaison plus rentable), on obtient 25 livres de beurre et 144 livres de fromage par vache et par saison (rendement maximum).

En comptant 4 sols par livre de fromage et 6 sols par livre de beurre ¹, le rendement maximum d'une vache serait de 60,5 florins par saison, et un rendement plus faible approcherait de 40 florins.

La dépense. Le fruitier ne possède pas de pâturage: il faut qu'il le loue. Mais quel en est le prix? Les actes d'amodiation de montagnes n'en donnent pas la superficie ni le nombre de pâquiers. Il faut pour les trouver recourir à des documents postérieurs.

En 1679, David Chable amodie le pâturage de Pralioud, au-dessus de Vallorbe, avec 24 vaches ². Si l'on compare le plan de la Vallée dressé par Jérémie-Olivier Vallotton au début du XVIII^e siècle ³ aux cartes actuelles, la superficie du Pralioud n'a pas — ou très peu — augmenté ces deux cents dernières années. Or, en 1908, le Pralioud compte 47 pâquiers pour 120 jours d'estivage ⁴, soit 38 pour 150 jours. Chable pourra donc amodier encore une dizaine de vaches pour charger son pâturage. Il paie, pour la montagne et 24 vaches, 1150 florins. En comptant une location de 30 florins par bête, il reste 430 florins pour le pâturage (1150 fl. — (24 × 30 fl.) = 430 fl.), soit environ 11 florins par pâquier (430:38 = 11 fl.).

On peut tenter une seconde évaluation: en 1668, les frères Mange louent la montagne de Denens avec 50 vaches pour 2070 florins ⁵.

¹ ACV, Dn 57/2, 30 avril 1655. A. FIGUET, *op. cit.*, p. 234-235. Archives communales de L'Abbaye, comptes communaux F (1632-1661). Je n'ai pas tenu compte de la production de séré et de fromage maigre, de prix très inférieurs, qui correspond aux frais alimentaires du fruitier et de ses aides pour un troupeau moyen; elle apporte un bénéfice supplémentaire lorsque le troupeau est important.

² ACV, Dn 55/3, 17 mai 1679.

³ « Plan régulier et géométrique de toute la Vallée du Lac de Joux, ... levé par Jérémie Olivier Vallotton Curial de Vallorbes. » Ce plan a été acquis par la bibliothèque de l'Université de Yale (USA). On en trouve une photocopie aux ACV, Gc 1629.

⁴ *Statistique des alpages de la Suisse*, publ. par la Société suisse d'économie alpestre: *L'économie alpestre dans le canton de Vaud*, élaboré par Edouard Décombaz, Paul Gilliéron-Duboux, H. Volet et C. Pelichet, Lausanne 1908, p. 238-239.

⁵ ACV, Dg 205/2, 31 mars 1668. Prix: 40 fl. par vache + 80 livres de beurre + 80 livres de fromage.

Le pâturage vaut donc environ 570 florins (2070 fl. — $(50 \times 30 \text{ fl.}) = 570 \text{ fl.}$). Au début de ce siècle, il compte 107 pâquiers pour 120 jours, soit 85 pour 150¹. Le pâquier y valait environ 7 florins au minimum: selon le plan Vallotton, le pâturage de Denens était un peu moins étendu au nord au XVIII^e siècle que de nos jours.

L'amodiateur verserait donc entre 37 et 41 florins par vache: 30 florins pour la bête, plus 7 à 11 florins par pâquier. En soustrayant ce prix de location du rendement laitier, on peut évaluer que le fruitier retirerait par tête du meilleur bétail un bénéfice maximum de 24 florins, et rien du plus mauvais! En Emmental au XVII^e siècle, R. Ramseyer fait une évaluation proche de notre bénéfice maximum². L'amodiation rapporte donc moins que la commande et n'est rentable que par le nombre et par une sélection du bétail.

Le taux d'amodiation (prix du pâquier + prix de la vache) par rapport au rendement de la bête ajouté à son prix d'achat est de 20 à 30 %. Il est très supérieur à l'intérêt d'un prêt d'argent, fixé par LL.EE. à 5 %. Mais les risques pour le propriétaire (épizooties par exemple) sont plus élevés, et le prix de location est souvent payé à deux amodiataires différents, celui du troupeau n'étant pas nécessairement le même que celui du pâturage. De plus, il faudrait décompter le coût de la vache en hiver et celui de son entretien avant qu'elle ne vèle pour la première fois. Il n'empêche que les bourgeois du XVII^e siècle pouvaient placer plus avantageusement leurs capitaux en achat de bétail qu'en prêt en espèces.

On manque de points de comparaison entre la monnaie vaudoise et celle de Genève³ où la moyenne des prix d'amodiation est légèrement plus élevée qu'au Pays de Vaud. Il y a cependant toutes les probabilités pour que le taux d'amodiation soit le même. On voit ainsi apparaître une nouvelle forme de l'intervention de la bourgeoisie urbaine de Genève sur le plan agricole. A côté des achats de terres dans les campagnes environnantes et à la Côte⁴, à côté du commerce du fromage, du vin et du blé, à côté des prêts d'argent aux paysans,

¹ *Statistique des alpages...* 1908, p. 226-227.

² R. RAMSEYER-HUGI, *op. cit.*, p. 35.

³ COLIN MARTIN, *La réglementation bernoise des monnaies au Pays de Vaud 1536-1623*, Lausanne 1940, p. 212 (*Bibl. hist. vaud.*, 1) et du même auteur: *Du cours des monnaies françaises au Pays de Vaud (1530-1798)*, paru dans *Mélanges Paul-Edmond Martin*, Genève 1961, p. 241. Mais on n'a pas assez de chiffres pour le XVII^e siècle.

⁴ JEAN-FRANÇOIS BERGIER, *Les foires de Genève et l'économie internationale de la Renaissance*, Paris 1963, p. 98-99 et 246.

dont l'intérêt est plus élevé qu'au Pays de Vaud ¹, le placement de troupeaux s'avère fort rentable.

Prix d'amodiation des vaches et conjoncture

Sur ce dernier aspect, on dispose d'une source intéressante: le notaire Jean Comparet, qui exerce à Genève de 1636 à 1664, enregistre chaque année une vingtaine de contrats d'amodiation de bétail. Nous les avons relevés de deux en deux ans. Chaque registre a été dépouillé du premier janvier au premier mai, date de la montée à l'alpage, en renonçant aux amodiations antérieures et postérieures, beaucoup plus rares. Des sondages dans le Répertoire des actes notariés laissent penser que ce type d'actes est moins fréquent chez les autres notaires: on trouve 7 citations d'amodiations chez Pierre Jovenon (20 vol., 1628-1665), 12 chez Etienne Rivilliod, dont très peu faites par des gens du Pays-d'Enhaut (30 vol., 1598-1639), 13 chez Bernard Vautier (24 vol., 1612-1655). Les auteurs du répertoire négligent très souvent, cependant, de relever ce genre d'actes peu spectaculaires.

L'histogramme (diagramme en barres, voir ci-contre) donne une série de prix très stables, qui oscillent entre 35 et 40 florins genevois. La légère baisse autour des années 50 et la hausse qui suit immédiatement correspondent aux observations d'Anne-Marie Piuz ² sur la conjoncture genevoise; elle note en effet à cette époque la fin d'une période de dépression, qui dure depuis 1600 et le début d'une reprise, qui se prolongera jusqu'en 1688. Par contre, le début de l'histogramme (hausse de 1638 à 1644) et la fin (plafonnement dès 1654) ne suivent plus la conjoncture générale.

Walter Bodmer a relevé les prix d'amodiation de vaches au Pays-d'Enhaut ³: le prix moyen au XVII^e siècle, de 7 à 8 écus petits, soit 35 à 40 florins vaudois, est supérieur à celui de notre histogramme (le florin genevois vaut moins que celui de Vaud à l'époque); de nos jours encore, l'estivage est plus onéreux au Pays-d'Enhaut qu'au Jura. Mais la courbe de Bodmer est en dents de scie, sans commune mesure avec les légères variations genevoises. S'agit-il d'une

¹ ANNE-MARIE PIUZ, *Les Genevois de 1700 ont-ils une opinion économique?* paru dans *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. 15/1, 1972, p. 14.

² ANNE-MARIE PIUZ, *Affaires et politique, Recherches sur le commerce de Genève au XVII^e siècle*, Genève 1964, p. 399-401.

³ BODMER, *Histoire du gruyère*, p. 37.

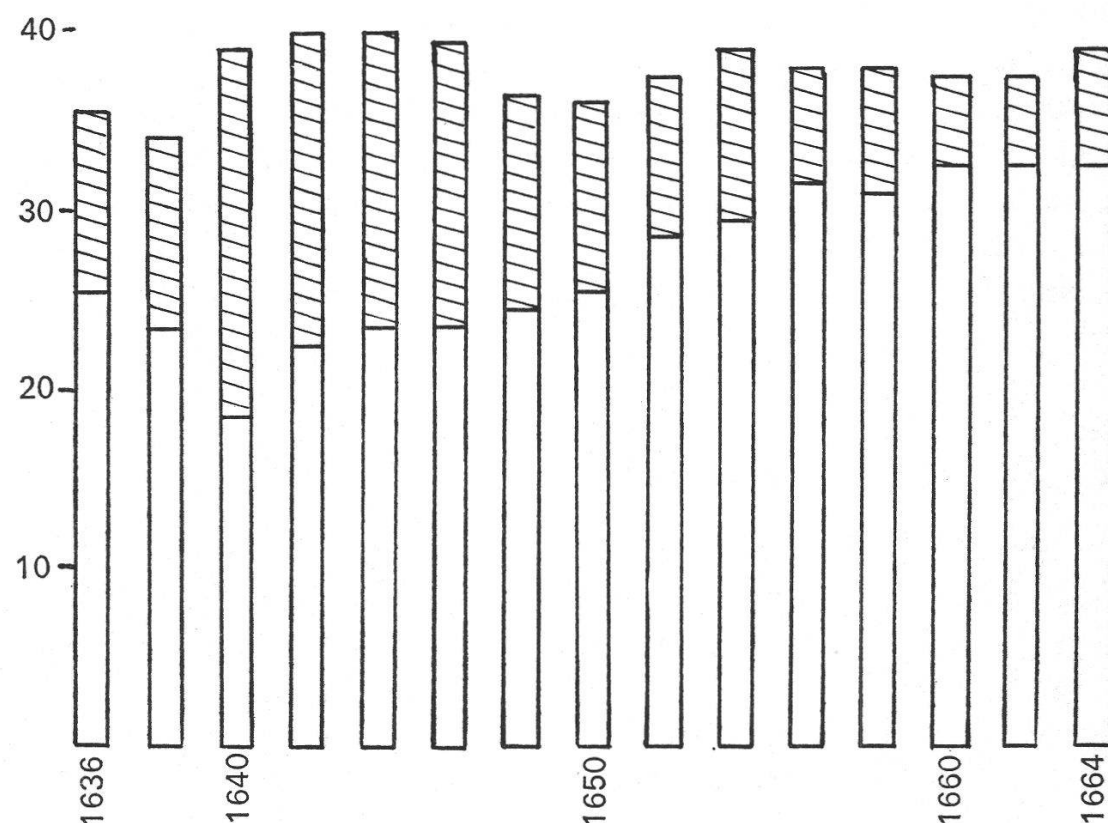
Prix d'amodiation de vaches à Genève (selon AEG, notaire Jean Comparet)

Abscisses: années

Ordonnées: prix en florins de Genève

Hachures: paiement en nature

Blanc: paiement en espèces



Prix du beurre: 8s. 6d. de Genève par livre (prix aimablement fournis par le Département d'histoire économique de Genève, moyenne 1636-1664). (Prix du fromage recalculé: 5s. 6d. de Genève par livre.)

différence de conjoncture entre le Pays de Vaud et Genève, ou bien entre région alpine et région jurassienne? L'insuffisance de connaissances sur le XVII^e siècle vaudois rend la réponse difficile. Pour le professeur Paul-Louis Pelet, une période d'expansion débute vers 1650 dans le Jura vaudois, où se développe toute une petite métallurgie. La conjoncture vaudoise se rapprocherait ainsi de celle de Genève et connaîtrait une période d'expansion alors même que l'Europe est en pleine récession ¹.

¹ PAUL-LOUIS PELET, *Fer, charbon, acier, Les sources écrites* (en préparation): chapitre « Le boom de la petite métallurgie » en collaboration avec J.-P. Dépraz. B. H. SLICHER VAN BATH: *The agrarian history of western Europe*, Londres 1963, p. 195-206.

Quant aux amodiations du Pays de Vaud — environ 80 sur plus de 50 ans, de 1648 à 1703 — elles ne sont pas assez nombreuses pour permettre une interprétation significative. La différence de prix, qui saute à peu d'années de distance du simple au double, de 20 à 40 florins de Vaud, est cependant beaucoup plus forte qu'à Genève. Un autre fait vient confirmer l'impression d'un marché plus calme au bout du lac: on n'y retrouve pas la tendance à la hausse de janvier à mai, constante au Pays-d'Enhaut ¹. On a l'impression qu'il s'est créé à Genève, pour ces sortes de prix agricoles, un équilibre entre l'offre et la demande, renforcé par une entente entre les propriétaires et entre les amodiateurs. Les fruitiers savoyards, beaucoup plus rares chez Comparet que ceux du Pays-d'Enhaut, jouissent d'ailleurs des mêmes conditions d'amodiation.

La production et la vente des produits laitiers

Si les prix demeurent très stables à Genève, la proportion des paiements en nature par rapport à ceux en espèces diminue fortement de 1636 à 1664. On a l'impression que les fruitiers assurent eux-mêmes une partie de plus en plus grande de la vente de leurs produits. Ils les écoulent sans doute vers la fin de l'estivage, lorsque les fromages sont faits, pour pouvoir effectuer le paiement en espèces à la descente du pâturage. Ils doivent passer par l'intermédiaire de marchands, comme le Genevois Michel Monnard cité en 1613 et le Bourguignon Jean Pontarli en 1658 ²; on ne retrouve en effet que deux d'entre nos fruitiers, Jean Breton et Abraham Jacquillard, dans les noms de marchands donnés par Bodmer. Le fromage dû à l'amodiateur (généralement de 4 à 5 kg. par vache) est rendu au même moment que l'argent. Le beurre en revanche (environ 2 kg. par vache) et le séré, lorsqu'il y en a, sont livrés en mai, souvent le premier du mois, ou à requête du propriétaire. Le beurre serait donc fabriqué avant la montée à l'alpage, ce qui indique que les fruitiers s'occupent aussi des vaches en hiver, comme en Emmental à la même époque ³: je n'ai cependant trouvé aucun achat de foin pour l'hivernage du bétail, ni aucune loca-

¹ BODMER, *Histoire du gruyère*, p. 38-39.

² AEG, notaire Antoine Saultier, vol. 4 f^o 299 (1613). AEG, notaire Jean Comparet, vol. 22 f^o 37 (1658).

³ R. RAMSEYER-HUGI, *op. cit.*, p. 46 et s.

tion d'étable en plaine. En réclamant le beurre en mai, les propriétaires tenaient sans doute à s'assurer un acompte fait d'une denrée relativement rare: Bodmer ¹ relève en effet à Berne que les marchands qui viennent chercher le beurre en montagne le revendent en plaine à des prix si abusifs que LL.EE. sont obligées d'intervenir — phénomène qu'on retrouve à Fribourg, et sans doute aussi à Genève.

La transhumance

Les troupeaux parcourent parfois de longues distances pour atteindre le pâturage d'été: comme en Emmental ², certains couvrent près de 50 km. à vol d'oiseau. Mais on ne trouve au Jura aucune mention de gîtes, ces pâturages intermédiaires, nombreux au Pays-d'Enhaut, où le bétail séjourne en attendant la fonte des neiges et revient en fin de saison ³ — ce qui s'explique sans doute par l'altitude plus médiocre des sommets jurassiens.

Les fruitiers du Pays-d'Enhaut mènent les troupeaux genevois dans la région de Saint-Cergue (Givrine, fruitière de Nyon, Arzier, pâturages de la Pille et de la Rionde) ou à la Vallée de Joux (Bursine, Brassus, Pré Rodet). Le bétail de Lausanne monte généralement au Jorat (ce n'est qu'en 1803 que Lausanne acquerra les Amburnex), celui des villes vaudoises du Moyen Pays et de la Côte, au Jura (Pré de Denens, montagnes du Pralioud au-dessus de Vallorbe, etc.).

Il arrive fréquemment que les troupeaux passent la frontière. A Genève, les fruitiers savoyards mènent leurs vaches au Salève, et ceux du Pied du Jura vont en Bourgogne. A Orbe par exemple, dans le dernier quart du XVII^e siècle, le notaire François Matthey note de nombreuses amodiations de bétail vaudois à des gens de Jougue ou des environs ⁴. Au cours du XVIII^e siècle, LL.EE. se préoccupèrent de ce trafic frontalier pour des raisons douanières ⁵ mais surtout pour lutter contre les épizooties: en 1705 et 1744, des mandats baillivaux défendent l'entrée de bêtes à cornes de Savoie et en 1745 on interdit

¹ WALTER BODMER, *Die Wirtschaftspolitik Berns und Freiburgs im 17. und 18. Jahrhundert* dans *Archiv des historischen Vereins des Kantons Bern*, 57 (1973), p. 56-57.

² R. RAMSEYER-HUGI, *op. cit.*, p. 125.

³ BODMER, *Histoire du gruyère*, p. 29.

⁴ ACV, Dn 69/5, 9 mai 1682, 28 avril 1685, 22 mars 1686, 1^{er} mai 1686, etc.

⁵ ACV, Bn 7/1 p. 354. Juillet 1729.

de mener du bétail sur les montagnes de Bourgogne ¹. Ainsi, lorsqu'en 1765 le Conseil de Santé, dans un *Règlement concernant le bétail à cornes pour le Pays de Vaud* reconnaît qu'« il n'y a pas assez de montagnes dans le pays pour y placer toutes les vaches dudit pays » ², il sanctionne un manque sensible depuis plus d'un siècle.

La composition des troupeaux

Les préoccupations des autorités bernoises en matière d'élevage bovin ressortent clairement des nombreux mandats édictés au XVIII^e siècle. Il faudra cependant attendre le siècle suivant pour voir apparaître le souci de sélection de races en vue d'un meilleur rendement laitier. Au début du XIX^e siècle encore, « les troupeaux étaient composés de sujets appartenant en majorité à la race tachetée, mais présentant toutes les couleurs et les nuances imaginables » ³. La même diversité règne au XVII^e siècle, mais on voit déjà apparaître une certaine prépondérance de la race du Simmental. Sur les 127 couleurs de vaches relevées chez le notaire François Matthey de 1675 à 1708, on en trouve en effet 35 rouges, soit 27,5 %. La race de Fribourg est assez bien représentée, avec 22 noires, soit 17 %.

Avec les vaches, on estive parfois d'autres bêtes : quelques génisses, plus rarement des veaux, un taureau — en 1662, on demande au fruitier de donner aux vaches le taureau dès la Saint-Claude (7 juillet) ⁴ — ou des poulains. Deux fois, on signale des pourceaux ⁵ : il y en a 4 pour 50 vaches, proportion très inférieure au cinquième relevé par Bodmer pour la Gruyère ⁶.

Berger, fromager et amodiateur

Lorsque le troupeau atteint une quinzaine de vaches, l'amodiateur s'engage à nourrir un berger, à lui donner du fromage, parfois à le

¹ ACV, Ba 4, 3 juillet 1705, 22 décembre 1744, 24 mars 1745.

² ACV, Bic 80, 12 août 1765, p. 13.

³ EDOUARD JACKY, *L'élevage du bétail bovin dans le canton de Vaud*, Lausanne 1941, p. 99.

⁴ AEG, notaire Jean Comparet, vol. 25 f^o 47 v^o.

⁵ ACV, Dg 205/2, 16 février 1670 et 31 mars 1668.

⁶ BODMER, *Histoire du Gruyère*, p. 33.

chausser, et à payer la moitié de son salaire. On l'apprécie en 1667 à 85 florins de Genève, soit environ ½ florin par jour¹. C'est la moitié du salaire des ouvriers mouliniers de soie à Genève à la même époque, mais ils ne sont ni nourris ni logés². Nous avons retrouvé un seul acte concernant l'engagement d'un berger: en 1680, Elisabeth Beaulacre, « grand entrepreneur » en dorures de Genève³, engage pour deux ans Antoine Bovey de Rougemont « pour la servir à la conduite de ses vaches tant à la montagne où elle les enverra qu'ailleurs et en toutes autres choses qu'elle lui ordonnera »⁴. Le berger est donc un salarié agricole. Il est ici sous les ordres de l'amodiateur ou du propriétaire — à la différence du berger communal, payé par les habitants pour estiver leur bétail sur leur pâturage⁵. Louis Carlen, dans son livre sur le droit des bergers⁶, étudie l'aspect juridique de la question: les bergers sont fréquents dans les pays de langue allemande, mais il n'y cite aucun amodiateur (l'Emmental serait donc un cas particulier, influencé par la Gruyère).

Il existe un autre genre de salarié: le fromager. En 1693 par exemple, au Chenit, maître Jean Rossy s'engage à « fabriquer » l'été suivant pour le compte du forestier Abraham Piguet, moyennant 12 écus blancs (80 à 90 florins)⁷.

Quant aux amodiateurs, il y en a de toutes sortes: certains, tel André Ceilo résidant à la Tour Balexert (campagne genevoise), prennent un troupeau à l'année et se chargent de le sous-louer à un fruitier pour l'été⁸. D'autres, véritables chefs d'entreprise, ont des « racleurs » qui travaillent pour eux: en 1640, Christophle Duperray et Pierre Mange, qui demeurent à Rolle, chargent un bourgeois de Genève d'amodier pour eux « jusqu'à environ 100 vaches »⁹. On voit

¹ AEG, notaire Balthazard Guenand, vol. 6 f° 1.

² ANNE-MARIE PIUZ, *Marchands genevois du monde méditerranéen (vers 1600-1630)*, paru dans *Histoire économique du monde méditerranéen*, Toulouse 1973, p. 463.

³ ANNE-MARIE PIUZ, *Affaires et politique...*, p. 380-381.

⁴ AEG, notaire Jean-Antoine Comparet, vol. 5 f° 112 v°.

⁵ Archives communales de Vallorbe, F 43, Contentieux, 22-24 mars 1652: extraits des registres des conseils de Romainmôtier et de Vaulion concernant les droits de pastorie soit salaire du berger.

⁶ LOUIS CARLEN, *Das Recht der Hirten, Zur Rechtsgeschichte der Hirten in Deutschland, Österreich und der Schweiz*, Innsbruck 1970.

⁷ A. PIGUET, *op. cit.*, p. 235.

⁸ AEG, notaire Jean Comparet, vol. 6 f° 69 (1642).

⁹ AEG, notaire Jean Comparet, vol. 4 f° 8.

ainsi apparaît une différenciation sociale, fondée sur une spécialisation grandissante, qui s'accroîtra au cours des siècles ¹.

*
* * *

A une technique fromagère supérieure, les amodiateurs joignent un système économique plus alléchant pour les propriétaires de bétail. Mais ce système n'est viable que si le fruitier dispose de vaches en nombre suffisant et bonnes laitières. Il n'a aucun intérêt à estiver les bêtes des pauvres gens et préfère le cheptel mieux soigné des patriciens et des bourgeois aisés. Il incite donc à une meilleure sélection du bétail deux cents ans avant l'apparition des syndicats d'éleveurs.

¹ Dans la seconde partie de l'*Histoire du gruyère*, le texte de Roland Ruffieux p. 193. WILLIAM-EMMANUEL RAPPARD, *Le facteur économique dans l'avènement de la démocratie en Suisse*, t. 1: *L'agriculture à la fin de l'ancien régime*, Genève 1912, a donné une brillante synthèse des problèmes posés par la spécialisation croissante de l'élevage: appropriation des pâturages par les plus riches, paupérisation des plus pauvres, apparition d'intermédiaires capitalistes, les marchands, entre consommateur et producteur. Voir aussi GEORGES NICOLAS-OBADIA, *L'espace agricole...*, point 1.2.2.